

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 18/09/2024

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 10.

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 13/09/2024.

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, Jacques THORAVAL, Guénoyé LAVAL, François REBOURS, Marie-Christine MARCUS, Monique COZ, Cyril MENGUY, Emmanuel FEINTE.

Absente excusée : Marie José LIBOUBAN (procuration à Jacques THORAVAL).

Secrétaire de séance : Monique COZ.

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1- Marché de restauration des retables latéraux de l'église : avenant n° 1

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 3 avril 2024 le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver les travaux de restauration des deux retables latéraux de l'église et d'autoriser le Maire à signer les marchés et toutes pièces relatives à l'exécution de ces travaux.

L'Atelier Coréum retenu propose un avenant du fait que son offre date de plusieurs mois. Le montant de l'avenant proposé est de 5 048,00 € HT qui correspond à 5 % du montant du marché initial.

Le plan de financement initial est rappelé aux élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cet avenant et d'autoriser le maire à le signer.

2- Demande de mise à disposition de la salle polyvalente

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de mise à disposition de la salle polyvalente de l'association 17H17 de Quemper-Guézennec. Cette association souhaite proposer des cours de théâtre sur la commune de Lanloup dans le but de produire un spectacle de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à cette demande avec une participation financière de 15,00 € par séance demandée à l'association pour compensation des frais d'énergie.

Questions et informations diverses

- Information donnée par le maire sur les contingents incendie versés par l'agglomération au SDIS 22 compensés par la commune dans le cadre des attributions de compensation.
- Point fait par le maire sur le PLH avec une information sur des ateliers à venir.

Fin de la séance à 19h15.

1	Marché de restauration des retables latéraux de l'église : avenant n° 1	approuvée
2	Demande de mise à disposition de la salle polyvalente	approuvée
<u>Signatures du maire et du secrétaire de séance</u>		